

# LA POLLUTION DE L'AIR, UN ENJEU

## QUI NOUS CONCERNE TOUS !

### LA SITUATION EN FRANCE

**2/3** des émissions de dioxyde d'azote sont issus de véhicules diesel

**40 000 MORTS**

par an en France liés à la pollution de l'air

Tabac : 75 000 morts

Accidents de la route (2020) : 2 550 morts

**101,3 M€** 

coût annuel de la pollution de l'air en France

### LA VIGNETTE CRIT'AIR, UNE OBLIGATION POUR CIRCULER

Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. La vignette CRIT'Air est obligatoire pour tout véhicule circulant au sein du périmètre de la ZFE (PL et VUL) ou en cas de pics de pollution et de circulation différenciée (tous véhicules). Autocollante, elle se positionne sur le pare-brise avant. En cas de contrôle, le conducteur ne disposant pas de sa vignette encourt une amende de 68€ (135€ pour les poids lourds).

Pour obtenir votre vignette\*, connectez-vous sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)



\* La vignette coûte 3,67€ et est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

## UNE ZFE POUR SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Saint-Étienne Métropole s'apprête à mettre en place, sur une partie de son territoire, une zone à faibles émissions (ZFE). L'objectif est de limiter la pollution en interdisant l'accès de certains axes aux véhicules les plus polluants.



**140 000**

métropolitains habitent à l'intérieur de cette zone



**17 jours d'alerte**

à la pollution sur le territoire de Saint-Étienne Métropole en 2019

L'accès à la ZFE sera réglementée **7 j/7 et 24h/24 et 365 jours/an**

**50% de la pollution** automobile à l'échelle du territoire est due aux poids lourds et véhicules utilitaires.

Des aides financières sont à votre disposition pour changer de véhicule



**7 fois moins** d'émission de dioxyde d'azote pour un poids lourd récent



**2 fois moins** d'émission de dioxyde d'azote pour un utilitaire récent

+ d'infos

[saint-etienne-metropole.fr](http://saint-etienne-metropole.fr)

rubrique "Zone à Faibles Émissions"

SÉM

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole